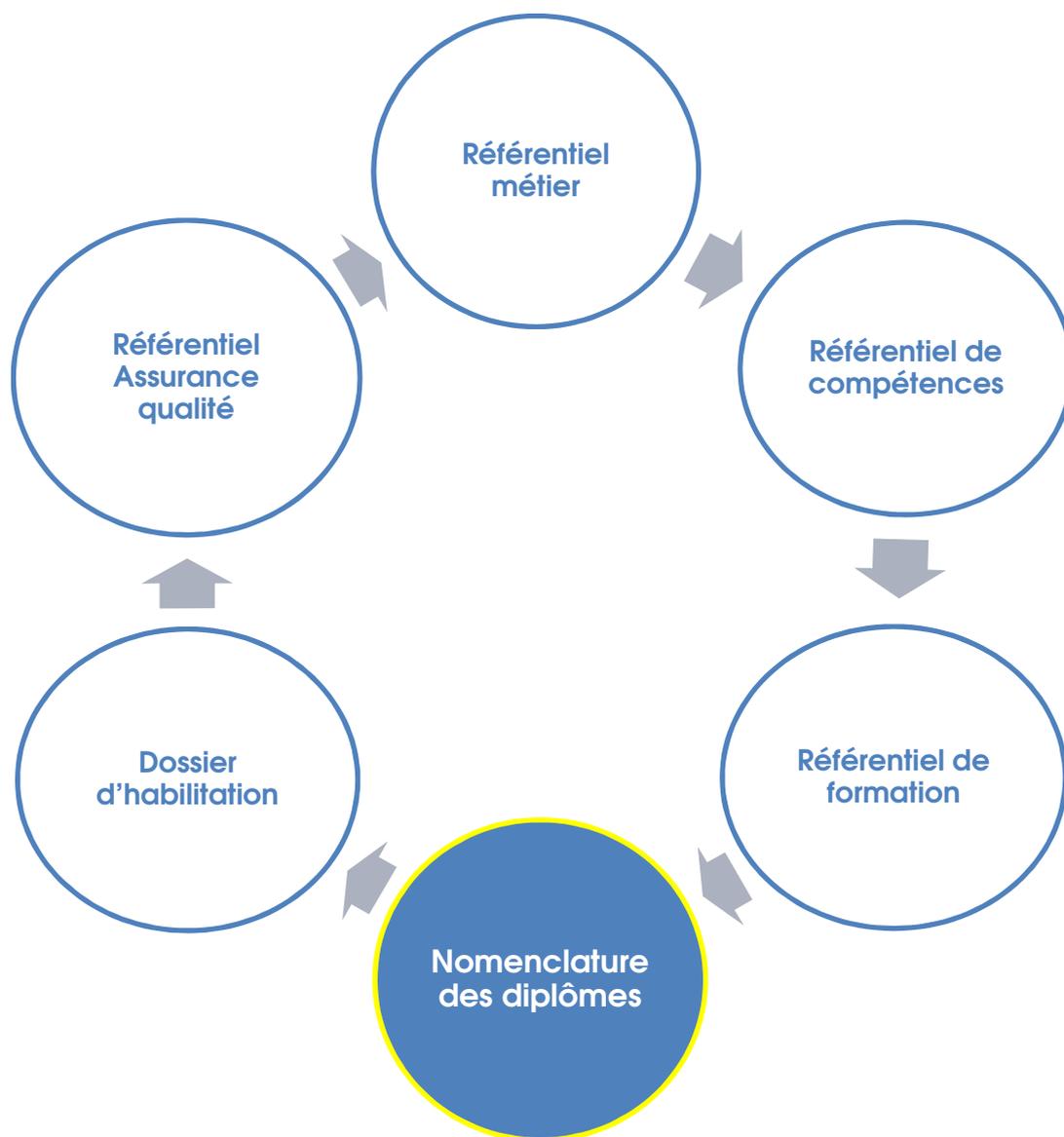


Nomenclature des Diplômes

CYCLE REFERENTIEL LMD



Sommaire

Le rôle des nomenclatures dans la définition de l’offre de formation	4
L’identification des besoins	4
La stratégie nationale	<u>45</u>
Outils d’aide au pilotage.....	5
Le cadre des formations	5
La nomenclature des diplômes.....	<u>56</u>
La nomenclature des niveaux de formation	7
La nomenclature des certifications	9
L’annexe descriptive au diplôme	10
Nomenclature algérienne des diplômes	12
Nomenclature algérienne : classement par domaine - filière.....	13
Nomenclature algérienne : domaine- filière- spécialité.....	14

Le rôle des nomenclatures dans la définition de l'offre de formation

Consolider les outils de gouvernance existants et se doter d'outils complémentaires, revient à opter pour l'approche par compétences (APC) en vue de professionnaliser l'offre de formation.

L'approche par compétences vise à renforcer le lien entre formation et emploi. Elle permet aux autorités compétentes d'installer un système cohérent afin de mettre en synergie les formations et l'employabilité des étudiants formés.

Les acteurs sont définis dans le tableau suivant :

Item du cycle LMD	Acteurs
Référentiel métier	Ministères de l'Emploi et de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique (MESRS)
Référentiel de compétences	Acteurs socioéconomiques, autres Ministères (Santé, Agriculture, Énergie...)
Référentiel de formation	MESRS et universités
Nomenclature des diplômes	MESRS
Dossier d'habilitation	MESRS, CNH, CRU, CPND, Universités
Référentiel d'évaluation	CIAQES (agence nationale d'assurance qualité), CNE, CNEVAL, CAQ

L'identification des besoins

Il est primordial d'identifier en amont les besoins en emploi aussi bien au niveau national que régional et local (bassins d'emploi) pour le court terme et pour le moyen terme comme cela a été présenté dans le référentiel métier et le référentiel de compétences.

Les référentiels de formation ne seront rédigés que lorsque les référentiels métier et compétences auront été élaborés. Les uns découlent des autres et les trois référentiels doivent être cohérents entre eux.

La stratégie nationale

Ces éléments une fois établis – et pour lesquels une veille active sera organisée par les organismes en charge de la production de cette information – les autorités en charge de l'Enseignement supérieur pourront élaborer leur stratégie nationale de formation en lien avec les autres Ministères impliqués (l'emploi notamment) et identifier les axes de formation à développer sur le territoire national. Les établissements de formation seront accompagnés, à travers des séminaires d'information et des réunions de travail thématiques, dans le

déploiement de ce plan stratégique afin que les autorités s'assurent de sa bonne mise en œuvre sur le terrain et de la cohérence nationale de l'ensemble de l'offre.

Afin de faciliter et de fluidifier le dialogue avec les établissements d'enseignement supérieur, le Ministère chargé de l'enseignement supérieur algérien mettra à leur disposition des outils qui feront l'objet de concertation avec les établissements qui les rempliront en fonction des instructions ministérielles. Ces documents seront adaptés au contexte national, régional et local dans le respect des axes stratégiques élaborés par le Ministère.

Outils d'aide au pilotage

Le Ministère peut préciser dans des textes réglementaires les cadres dans lesquels s'inscrit son action, qui sont autant d'outils d'aide au pilotage de l'offre de formation.

Le cadre des formations

Les caractéristiques d'un cadre des formations sont qu'il :

- reste général pour pouvoir se décliner régionalement et localement ;
- définit les grandes orientations des niveaux de formation L, M et D ;
- décrit l'architecture des diplômes en identifiant les points communs à l'ensemble et les spécificités de chacun d'entre eux, les uns par rapport aux autres, afin de montrer la cohérence, la progressivité et la complémentarité de l'offre de formation.

Il permet à chacun (recteur, enseignant, étudiant ou citoyen), à son niveau, de s'assurer de la bonne application des directives ministérielles.

Ce cadre peut, par exemple, préciser pour chaque niveau de formation la nomenclature des diplômes retenue et qui pourront faire l'objet d'une demande d'habilitation. Il peut également apporter des précisions sur l'encadrement des stages ou proposer un modèle de convention type de stage tripartite : étudiant/entreprise/établissement de formation afin de s'assurer d'un développement homogène des pratiques pré-professionnalisantes sur le territoire. Il peut préciser par ailleurs le fonctionnement du tutorat, son évaluation, sa prise en compte dans l'évaluation des enseignants-chercheurs qui prennent cette responsabilité.

Il est complété par des textes réglementaires qui précisent la structuration exacte de chaque diplôme national (licence, master, doctorat) dans leurs grandes lignes : accès à la formation, durée, possibilité de mettre en place des unités d'enseignement libres ou facultatives, évaluation des étudiants, possibilité de suivre un stage et dans quelles conditions...

La nomenclature des diplômes

Afin d'éviter la prolifération des intitulés de diplômes, l'élaboration d'une nomenclature des diplômes de licence et de master est nécessaire. Elle permet également :

- une lisibilité accrue ;
- une rationalisation meilleure ;
- une mutualisation des moyens au sein de l'Université ;
- une mobilisation intra-universités, inter-universités et internationale.

Le Ministère chargé de l'enseignement supérieur algérien a choisi de présenter son offre de formation selon la structuration suivante :

- Domaine ;
- Filière ;
- Spécialité.

Un arrêté est pris par domaine (13 ont été identifiés par les instances algériennes) et un arrêté par domaine est pris pour préciser les filières (76 identifiées à ce jour pour l'ensemble des 13 domaines). Le Ministère travaille actuellement à la nomenclature des spécialités selon le même objectif : identifier les métiers et s'assurer qu'un intitulé correspond à un contenu scientifique spécifique.

Cette démarche permet d'éviter la prolifération d'intitulés de formation qui sont parfois inutilement redondants sans être absolument identiques afin de se démarquer des concurrents. La mise en place d'une nomenclature d'intitulés – qui peut évoluer en fonction des avancées scientifiques et des demandes des établissements de formation – permet d'avoir au niveau national une offre harmonisée.

Elle est précisée selon l'architecture suivante qui permet de démontrer le lien formation/emploi (exemple) :

Secteur professionnel	Dénomination nationale	Champ couvert par le diplôme
Agriculture, pêche, forêt et espaces verts	Licence domaine « Sciences de la nature et de la vie », filière « Sciences biologiques » spécialité « Apiculture »	Production apicole

La nomenclature des niveaux de formation

L'architecture de l'offre de formation permet de faire également le lien avec les niveaux qui sont établis pour tous les diplômes et reliés au cadre de qualifications.

Le cadre des niveaux correspond à une identification des niveaux d'emploi afin d'identifier une base commune nationale d'échelle de rémunération type en fonction :

- de l'activité ;
- du niveau de responsabilité affecté à l'emploi ;
- des acquis de l'apprentissage décrits en savoirs, aptitudes et compétences.

Les pays de l'Union européenne ont élaboré un cadre de certification qui par niveaux présente les savoirs, les aptitudes et les compétences. L'objectif consiste à créer des ensembles homogènes de certifications, à fournir la capacité de les distinguer et de permettre la comparaison des systèmes et des qualifications.

Chacun des 8 niveaux identifiés pour l'ensemble du système d'enseignement (du scolaire au supérieur) est ainsi décliné selon ces trois items. Pour l'enseignement supérieur, on retrouve les grandes lignes du schéma LMD avec la possibilité de distinguer en niveau post baccalauréat mais infra licence, un niveau correspondant à un diplôme professionnel de premier cycle.

Il peut être envisagé, en fonction de l'objectif fixé pour cette nomenclature, de compléter cette grille avec une colonne correspondant aux connaissances acquises. Cette compétence peut aussi être considérée comme incluse dans les compétences professionnelles.

Si le niveau V ne correspond à aucune offre de formation en Algérie, il sera préférable de n'appliquer que les trois derniers niveaux : VI, VII et VIII.

Les niveaux des formations sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau des niveaux des formations :

Niveau	Savoirs acquis	Aptitudes acquises	Compétences acquises
Niveau V : Diplôme de premier cycle universitaire professionnel	savoirs détaillés, spécialisés, factuels et théoriques dans un domaine de travail ou d'études, et conscience des limites de ces savoirs	gamme étendue d'aptitudes cognitives et pratiques requises pour imaginer des solutions créatives à des problèmes abstraits	gérer et superviser dans des contextes d'activités professionnelles ou d'études où les changements sont imprévisibles réviser et développer ses performances et celles des autres
Niveau VI : Diplôme de premier cycle universitaire Licence	savoirs approfondis dans un domaine de travail ou d'études requérant une compréhension critique de théories et de principes	aptitudes avancées, faisant preuve de maîtrise et de sens de l'innovation, pour résoudre des problèmes complexes et imprévisibles dans un domaine spécialisé de travail ou d'études	gérer des activités ou des projets techniques ou professionnels complexes, incluant des responsabilités au niveau de la prise de décisions dans des contextes professionnels ou d'études imprévisibles prendre des responsabilités en matière de développement professionnel individuel et collectif
Niveau VII : Diplôme de deuxième cycle universitaire Master	savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale et/ou de la recherche conscience critique des savoirs dans un domaine et à l'interface de plusieurs domaines	aptitudes spécialisées pour résoudre des problèmes en matière de recherche et/ou d'innovation, pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines	gérer et transformer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnels et/ou pour réviser la performance stratégique des équipes
Niveau VIII : Diplôme universitaire de troisième cycle Doctorat	savoirs à la frontière la plus avancée d'un domaine de travail ou d'études et à l'interface de plusieurs domaines	aptitudes et techniques les plus avancées et les plus spécialisées, y compris en matière de synthèse et d'évaluation, pour résoudre des problèmes critiques de recherche et/ou d'innovation et pour étendre et redéfinir des savoirs existants ou des pratiques professionnelles	démontrer un niveau élevé d'autorité, d'innovation, d'autonomie, d'intégrité scientifique ou professionnelle et un engagement soutenu vis-à-vis de la production de nouvelles idées ou de nouveaux processus dans un domaine d'avant-garde de travail ou d'études, y compris en matière de recherche

La nomenclature des certifications

Elaborée conjointement par les ministères qui délivrent des diplômes et le Ministère chargé de l'emploi, une nomenclature des certifications permet d'indiquer, pour chaque diplôme, les informations requises à destination des employeurs potentiels. Structurée en fiches par diplôme, elle contient l'ensemble de l'offre de formation nationale.

La fiche constitue une synthèse des informations réparties dans plusieurs textes réglementaires. Elle est composée des champs suivants :

Champs 1	Intitulé du diplôme
Champs 2	Autorité responsable du diplôme (nom de l'Université)
Champs 3	Qualité du signataire du diplôme
Champs 4	Niveau et domaine d'activité professionnelle
Champs 5	Résumé du référentiel d'emploi et éléments de compétences acquis
Champs 6	Secteur d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme
Champs 7	Modalités d'accès au diplôme
Champs 8	Liens avec d'autres certifications
Champs 9	Accords internationaux
Champs 10	Base légale
Champs 11	Informations complémentaires
Champs 12	Liens internet d'information

L'ensemble de ces fiches est mis à disposition des parties prenantes par les établissements d'enseignement supérieur dans une base de données nationale dédiée et régulièrement mise à jour par un organisme qui en assure la gestion et a en charge le processus de validation des fiches proposées par les établissements d'enseignement supérieur. Cette base de données doit pouvoir répondre à l'évolution du marché de l'emploi, refléter l'évolution des certifications, indiquer la valeur d'usage de compétences professionnelles certifiables. Elle doit également permettre d'éviter la confusion entre niveaux de formation, niveaux d'études et niveaux de qualification.

Les certifications sont donc décrites en fonction de critères et de descripteurs de niveaux. Les descripteurs s'appuient sur les concepts de l'approche par compétences et de la généralisation des résultats d'apprentissage tant pour les diplômes à visée professionnalisante que pour les diplômes à visée académique.

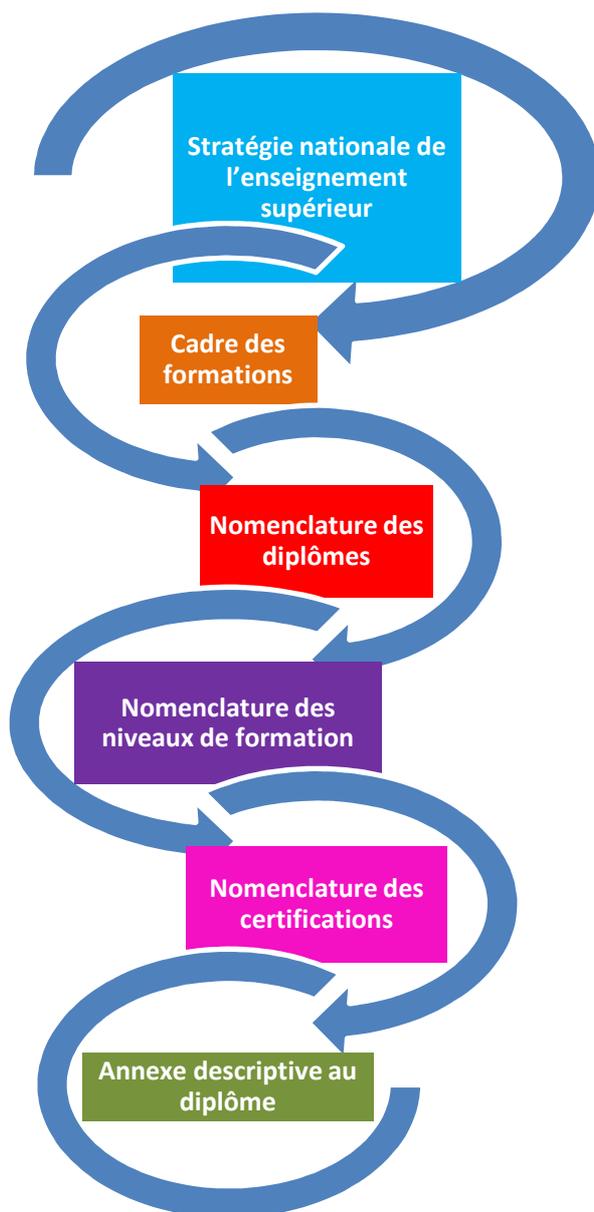
L'annexe descriptive au diplôme

Initiée par les instances européennes, ce document est personnel à l'étudiant. Il suit cependant un déroulé de rubriques types qui permet de compléter, par des informations personnelles et des informations institutionnelles, le parchemin délivré à l'étudiant à l'issue de son parcours de licence ou de master.

L'annexe descriptive au diplôme comprend huit champs que les établissements d'enseignement supérieur doivent remplir en fonction des indications transversales et selon le parcours de l'étudiant.

Rubriques de l'annexe descriptive au diplôme	Description
Informations relatives au détenteur du diplôme	Nom, Prénom, numéro d'étudiant etc.
Informations relatives au diplôme	Selon la nomenclature nationale
Informations relatives au niveau de diplôme	Selon le cadre des niveaux
Informations relatives aux contenus de formation et aux acquis d'apprentissage	Selon le programme national
Informations relatives aux fonctions pouvant être remplies et emplois pouvant être tenus à l'issue du diplôme	Lien formation/emploi
Compléments d'information	Informations pertinentes
Eléments concernant les signataires garantissant la provenance de l'annexe descriptive au diplôme	Informations sur l'identité de l'autorité compétente signataire, tampons, signatures etc.
Informations relatives au système d'enseignement supérieur d'où est issu le diplôme	Selon un modèle établi par le Ministère en charge de l'enseignement supérieur

Ces nomenclatures constituent autant d'outils d'aide au pilotage des établissements d'enseignement supérieur et permettent d'asseoir le cadre général dans le système et dans la société algérienne et suivent la logique développée dans le schéma ci-dessous :



Nomenclature algérienne des diplômes

La nomenclature présentée dans ce document est celle que les autorités algériennes ont mise en place durant les années 2014-2015.

La nomenclature a été arrêtée pour les domaines et les filières et correspond au travail de plusieurs mois des Comités Pédagogiques Nationaux de Domaines en interaction avec le Ministère chargé de l'enseignement supérieur.

Le travail se poursuit en 2015 pour identifier les intitulés des spécialités qui seront précisés ultérieurement dans les textes réglementaires adéquats.

La nouvelle nomenclature sera mise en place à compter de septembre 2015 pour 10 domaines et pour les 3 domaines restants à compter de septembre 2016.

Les établissements d'enseignement supérieur doivent donc mettre en conformité leur offre de formation avec la nomenclature en vigueur dans le pays. Le Ministère chargé de l'enseignement supérieur prévoit une période de transition pour les étudiants inscrits en cours de cursus.

Concernant les licences de « deuxième génération » – qui correspondent aux référentiels renouvelés dans le cadre du programme PAPS – ESRS – elles seront intégrées dans l'offre de formation.

Nomenclature algérienne : classement par domaine – filière (à la date du mois de janvier 2015)

ARTS

- Arts visuels
- Arts du spectacle

DSP Droit et sciences politiques

- Droit
- Sciences politiques

LCA Langue et cultures amazighes

- Linguistique et didactique
- Langue et littérature
- Langue et civilisation

LLA Langue et littératures arabes

- Etudes linguistiques
- Etudes littéraires
- Etudes critiques

LLE Lettres et langues étrangères

- Langue allemande
- Langue anglaise
- Langue espagnole
- Langue française
- Langue italienne
- Langue russe
- Langue turque

MI Mathématiques et informatique

- Mathématiques
- Informatique

SEGC Sciences économiques, de gestion et commerciales

- Sciences économiques
- Sciences de gestion
- Sciences commerciales
- Sciences financières et comptabilité

SHS Sciences humaines et sociales

- Sciences humaines – archéologie
- Sciences humaines – bibliothéconomie
- Sciences humaines – histoire
- Sciences humaines – sciences de l'information et de la communication
- Sciences sociales – anthropologie
- Sciences sociales – sociologie
- Sciences sociales – psychologie
- Sciences sociales – orthophonie
- Sciences sociales – sciences des populations
- Sciences sociales – sciences de l'éducation
- Sciences sociales – philosophie
- Sciences islamiques – Oussoul Eddine
- Sciences islamiques – Charia

- Sciences islamiques – langue arabe et civilisation islamique

SM Sciences de la matière

- Physique
- Chimie

SNV Sciences de la nature et de la vie

- Sciences agronomiques
- Sciences biologiques
- Hydrobiologie marines et continentales
- Sciences infirmières

ST Sciences et technologies

- Aéronautique
- Architecture
- Urbanisme
- Automatique
- Electromécanique
- Electronique
- Electrotechnique
- Génie biomédical
- Génie civil
- Génie climatique
- Génie des procédés
- Génie industriel
- Génie maritime
- Génie mécanique
- Génie minier
- Hydraulique
- Hydrocarbures
- Hygiène et sécurité industrielle
- Industries pétrochimiques
- Ingénierie des transports
- Métallurgie
- Optique et mécanique de précision
- Télécommunication
- Travaux publics

STAPS Sciences et techniques des activités physiques et sportives

- Activité physiques et sportive éducative
- Entraînement sportif
- Activité physique et sportive adaptée
- Administration et gestion du sport
- Information et communication sportive

STU Sciences de la Terre et de l'Univers

- Géologie
- Géographie et aménagement du territoire
- Gestion des techniques urbaines
- Géophysique

Exemple de travail pour la nomenclature algérienne de déclinaison complète domaine- filière- spécialité (en cours au mois de janvier 2015)

SM Sciences de la matière

- Chimie
 - Chimie fondamentale
 - Chimie organique
 - Chimie inorganique
 - Chimie analytique
 - Chimie des matériaux
 - Chimie pharmaceutique
 - Chimie physique
 - Systèmes informatiques
 - Ingénierie ses systèmes d'information et du logiciel
- Physique
 - Physique fondamentale
 - Physique des matériaux
 - Physique des rayonnements
 - Physique énergétique
 - Physique théorique
 - Physique appliquée